

SNEP-FSU

POUR DE MEILLEURES RETRAITES



NON aux fonds de pension et aux assurances privées.

« L'idée de base qui est de dire : Quand vous pensez à votre retraite, au lieu de dire « je n'aurai pas assez », « commencez à épargner », est une bonne idée ! »

Le 1er janvier 2020, en pleine mobilisation sur les retraites, Jean François CIRELLI, Patron de BlackRock France, devient Officier de la légion d'honneur.

Il a été membre de la commission CAP 22 qui a organisé le dynamitage la Fonction Publique et ancien patron de GDF (qu'il a privatisé) !



LES MOBILISATIONS DE 2019-2020 ONT PERMIS:

- D'empêcher la finance de mettre la main sur le système de retraite
- De mettre en avant les besoins humains
- De conserver le système solidaire par répartition

SNEP **U.**
F.S.U.

SNEP-FSU

POUR DE MEILLEURES RETRAITES

L'allongement de l'âge de départ en retraite est en contradiction avec 2 siècles de progrès dans le monde du travail:



Espérance de vie:

L'espérance de vie en bonne santé n'est pas extensible en particulier pour les catégories professionnelles les plus exposées aux différentes formes de pénibilité.

1830: 15 à 17h / jour	→ 40 ans
1848: 12h / jour	→ 42 ans
1906: Repos dominical	
1919: journée de 8h, 6 jours / semaine (48h)	→ 50 ans
1936: 40h / semaine + 2 semaines congés payés	→ 60 ans
1946: retraite à 65 ans	
1956: 3e semaine de congés payés	→ 65 ans
1969: 4e semaine de congés payés	→ 70 ans
1982: 39h / semaine, retraite à 60 ans	→ 80 ans
2002: mise en place des 35h / semaine	

En 2021, l'espérance de vie en bonne santé est de 63,7 ans pour les hommes et 64,6 ans pour les femmes. (Insee, sept 2021)

LE SNEP-FSU REVENDIQUE:

- Le départ en retraite à taux plein à 60 ans*
- Intégration des enseignant.es d'EPS dans la catégorie active (possibilité de départ à la retraite dès 55 ans).
- La mise en place d'une cessation progressive d'activité
- La suppression du système de décote / surcote

* 60 ans représentant l'âge d'ouverture des droits. Le taux plein équivaut à 75% du dernier traitement

SNEP-FSU

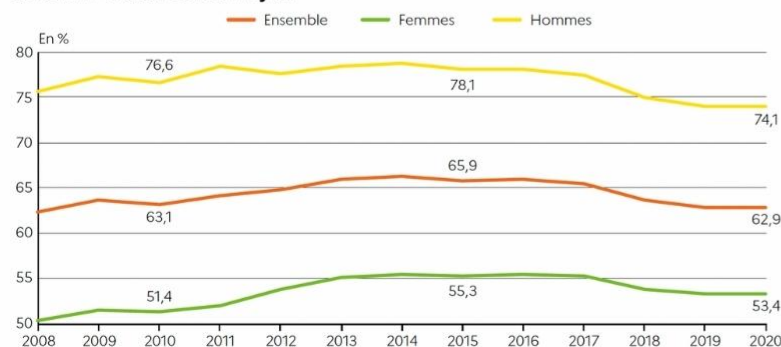
POUR L'ÉGALITÉ SALARIALE ET L'ÉGALITÉ DES PENSIONS

L'allongement de la durée de cotisation continuera d'accentuer les inégalités salariales femmes - hommes

- En France, les hommes sont rémunérés en moyenne 28,5 % de plus que les femmes.
- 76 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes.
- 42 % des femmes disent qu'elles ne peuvent avoir un travail rémunéré en raison de la charge trop importante du travail de soin dont elles ont la charge au sein du foyer.
- La pandémie de COVID-19 a entraîné pour les femmes du monde entier une perte de revenus d'au moins 800 milliards de dollars en 2020.

Source : Rapport Oxfam, juin 2021

Pension nette moyenne totale (droit direct, droit dérivé et majoration pour trois enfants ou plus) de l'ensemble des retraités résidant en France, rapportée au revenu d'activité net moyen



Note > Pour 2020, comme dans la fiche 4, le revenu d'activité des comptes nationaux est rehaussé à hauteur de 27,3 milliards d'activité partielle et 1,5 milliard d'indemnités journalières dérogatoires.

Lecture > La pension nette moyenne des femmes en 2020 représente 53,4 % du revenu d'activité net moyen des personnes en emploi au cours de l'année.

Champ > Retraités ayant perçu un droit direct (y compris majoration pour trois enfants ou plus) et personnes en emploi au cours de l'année et résidant en France.

Sources > DREES, EIR, modèle ANCETRE ; Insee, comptes nationaux.

LE SNEP-FSU RENDIQUÉ :

- Le rétablissement des droits liés aux enfants (bonification de trimestres) supprimés par la loi de 2003.
- Une meilleure prise en compte des impacts des congés de maternité
- Le développement d'une médecine de prévention de qualité tout au long de la carrière
- L'amélioration des conditions de travail des enseignant.es d'EPS

SNEP FSU



SNEP-FSU

POUR DE MEILLEURES RETRAITES

L'argent existe pour financer les retraites:

Une politique du **PLEIN EMPLOI**

- **10 Mds de cotisations en plus**

Agir sur les **SALAIRES**

- Hausse des salaires = jusqu'à **30 Mds**
- Egalité salariale Femmes - Hommes = **6 Mds**

Agir sur les **COTISATIONS**

- Suppression des exonérations (CICE...) = **20 Mds**
- Hausse des cotisations (1%) = **11 Mds**
- Faire contribuer les revenus financiers = **30 Mds**
- Lutter contre la fraude aux cotisations sociales = **7 à 9 Mds**

Agir sur la **FISCALITÉ**

- Stopper les cadeaux fiscaux (ISF, Flat tax, Exit tax...) = au moins **5 Mds**
- Lutter contre la fraude fiscale = **80 à 100 Mds**
- Taxer les super-profits = **60 Mds** (35% des 174 Mds engrangés par le CAC 40 en 2021)

LE SNEP-FSU REVENDIQUE:

- Le départ en retraite à taux plein à 60 ans*
- Intégration des enseignant.es d'EPS dans la catégorie active (possibilité de départ à la retraite dès 55 ans).
- La mise en place d'une cessation progressive d'activité
- La suppression du système de décote / surcote

* 60 ans représentant l'âge d'ouverture des droits. Le taux plein équivaut à 75% du dernier traitement

SNEP **U.**
F.S.U.